



Syndicat mixte du Grand Site de Gâvres-Quiberon (Siren : 200038131)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Erdeven
Arrondissement	Lorient
Département	Morbihan
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	15/04/2013
Date d'effet	15/04/2013

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Adrien LE FORMAL

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Parc de Kéravéon
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	56410 Erdeven
Téléphone	02 97 55 50 89
Fax	
Courriel	mairie-etel-dgs@fr.oleane.com
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	226 300
Densité moyenne	270,41

Périmètres

Nombre total de membres : 8

- Dont 6 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
56	Erdeven (215600545)	3 573
56	Etel (215600552)	2 194
56	Plouharnel (215601683)	2 175
56	Plouhinec (215601691)	5 310
56	Quiberon (215601865)	5 133
56	Saint-Pierre-Quiberon (215602343)	2 166

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
56	Lorient Agglomération (200042174)	CA

- Dont 1 organisme public :

Organismes adhérant au groupement
DEPARTEMENT DU MORBIHAN (225600014)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Autres actions environnementales</p> <p>- <i>Le syndicat a pour objet l'examen, la définition et la prise des dispositions ou mesures nécessaires à une meilleure gestion des flux et des usages compatibles avec la préservation du patrimoine et des paysages du Grand Site de Gâvres-Quiberon. A cet effet, le syndicat pourra réaliser toutes études ou travaux nécessaires à la réalisation de son objet. Il pourra également conclure avec les administrations, collectivités publiques, établissements publics ou partenaires privés, des conventions ou marchés par un moyen ou un autre à contribuer à la réalisation de son objet.</i></p>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)